



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes universitaires, titres professionnels, diplômes d'ingénieur et masters délivrés par le CNAM dans tous les domaines, par exemple :

- Informatique
- Economie et gestion
- Comptabilité
- Commerce, marketing, vente
- Ressources humaines
- Ergonomie
- Hygiène et sécurité
- Mécanique
- Electronique
- Electrotechnique
- Biologie
- Chimie
- Génie civil
- Instrumentation mesure
- Logistique
- ...

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP* ou un conseiller du Cnam Toulouse (contact@ipst-cnam.fr)

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCIER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

**CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

**** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

L'entrée en VAE est possible toute l'année.

- 1 | Renseignez sur la plateforme DIV@ (<http://dnf3.cnam.fr/diva>) une fiche de contact. La personne chargée d'information vous transmettra les informations d'ordre général sur la démarche VAE et sur l'offre de formation.
- 2 | Après une 1^{ère} auto-évaluation, vous pourrez décider de poursuivre votre démarche et entrer dans la phase de recevabilité. Un chargé de recevabilité vérifiera l'opportunité de votre projet de demande de validation.
- 3 | Un avis de recevabilité vous sera notifié.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Pour la **rédaction du dossier VAE** (2^{ème} étape), l'accompagnement avec un·e **conseiller·ère VAE agréé·e par le Cnam** n'est pas obligatoire, mais il est très vivement conseillé.

- Le Cnam vous propose un accompagnement sur-mesure et individuel, qui peut être réalisé entièrement à distance par téléphone, mail ou encore en visioconférence.
- Le·la conseiller·ère vous accompagne sur le plan méthodologique (explication de la démarche et des attentes du jury, explicitation de l'expérience professionnelle, conseils rédactionnels et de présentation, relecture des argumentaires). Il vous prépare à la soutenance orale devant le jury.
- Cette phase peut varier de trois à plusieurs mois selon vos disponibilités et vos aptitudes à la rédaction.

POUR QUEL COÛT ?

L'accompagnement (2^{ème} étape) peut être totalement ou partiellement pris en charge par : votre employeur, l'OPCO, Pôle Emploi, dans le cadre du CPF...

Des co-financements sont possibles et permettent dans la quasi-totalité des cas de couvrir l'ensemble du coût de la démarche.

Consultez le [Guide du financement sur le site du Carif-Oref Occitanie](#).

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- L'évaluation de l'expérience professionnelle se fait sur **dossier**. Ce dossier écrit est, selon les cas, **complété par un entretien avec le jury**.
- **Le jury VAE est national**. Il se réunit 3 fois par an à Paris.
- Vous pouvez obtenir une validation totale et recevrez le diplôme visé en VAE.
- Dans le cas d'une validation partielle, il faudra valider les enseignements prescrits par le jury en cours du soir ou à distance.

IPST-CNAM

Maison de la Recherche et de la Valorisation
118 route de Narbonne
31062 TOULOUSE CEDEX
Prendre contact : contact@ipst-cnam.fr

SUR INTERNET



Site de l'IPST-CNAM

www.ipst-cnam.fr
plus de 450 diplômes accessibles en VAE de la région Occitanie.

Site national

www.cnam.fr > Formation > Rechercher par discipline ou par métier
Retrouvez **l'ensemble de l'offre de formation**

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70